

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Date de convocation 13 mars 2018

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, CAPOZIO Marie, D'AMICO Lucette, DEVEY Annie, FONT Christine, GOETTELMANN Sylvie, GUTHLIN Daniel, LEHR Claude, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : BUBENDORFF Jean-Luc, D'AMICO Lucette et GEORGES Mathilde.

Pouvoir : BUBENDORFF Jean-Luc à GOETTELMANN Sylvie et D'AMICO Lucette à Bernard JUCHS.

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif et de gestion 2017
2. Budget primitif 2018
3. Subventions aux associations
4. Cotisation Association des Maires ruraux de France
5. Cotisation association des Maires du Haut-Rhin
6. Urbanisme
7. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU du 5 février 2018

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 février 2018.

POINT 01 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil municipal, après l'avoir examiné, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	907 316,68 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	1 035 209,14 €
- <i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</i> :	127 892,46 €
RESULTAT DE CLOTURE	: + 501 812,28 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 157 761,50 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 70 548,03 €
- DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 87 213,47 €
RESULTAT DE CLOTURE : - 49 191,51 €

Le Conseil municipal approuve également à l'unanimité le compte de gestion 2017 arrêté au même résultat.

BUDGET ANNEXE – ZONE D'ACTIVITES

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 122 918,00€
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €
- DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 122 918,00 €
RESULTAT DE CLOTURE : + 23 382,00 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,00 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 122 917,85 €
- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 122 917,85 €
RESULTAT DE CLOTURE : + 83 700,00 €

Le Conseil municipal approuve également à l'unanimité le compte de gestion du Budget Annexe 2017 arrêté au même résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil municipal constatant que la Zone d'Activités étant aménagée dans sa totalité, le maintien d'un Budget Annexe n'étant plus nécessaire,

Décide à l'unanimité de dissoudre le Budget « ZAM » arrêté aux chiffres ci-dessus et d'intégrer les résultats dans le budget principal.

Le Conseil Municipal, constatant que les comptes administratifs font apparaître un excédent d'investissement de 34 508,49 € et un excédent de fonctionnement de 525 194,28 € ;

décide d'affecter :

- la somme de 34 508,49 € en recettes d'investissement, compte 001 ;
- la somme de 525 194,28 € en recettes de fonctionnement, compte 002 ;

Le Conseil Municipal décide également d'imputer le somme de 60 000 € au compte 1068 « Réserves ».

POINT 02: BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal, après l'avoir examiné, vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2018 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 459 244,28 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 459 244,28 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 456 270,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 456 270,00 €

Les taux des 4 taxes restent inchangés pour 2018, à savoir :

Taxe d'habitation : 20,33
Taxe foncière (bâti) : 16,29
Taxe foncière (non bâti) : 84,93
CFE : 20,99

POINT 03 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote comme suit les subventions accordées aux associations pour l'année 2018 :

- ACL : 1750 €
- Chorale Sainte-Cécile : 40 €
- AS Schlierbach : 1900 €
- Orchestre d'Harmonie : 300 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 40 €
- Soleil d'Automne : 240 €
- Association Saint-Léger : 40 €
- La Note Bleue : 40 €
- La Source : 40 €
- Art Humanitaire : 3650 € dont 1750 € pour Boule de Poils
- Apiculteurs du canton de Sierentz : 40 €
- Pétanque Club : 40 €
- Les Amis de Lauzun : 600 €
- Les lutins de la planchette : 80 €
- Crécelles et Murmures : 40 €
- Passion Vitesse : 40 €

Le montant total inscrit au Budget 2018 s'élève donc à 8880 €.

POINT 04 : COTISATION 2018 ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du montant de la cotisation à l'association des Maires Ruraux de France qui s'élève à 130 € pour 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au paiement de cette cotisation et impute la dépense au budget 2018.

POINT 05 : COTISATION 2018 ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du montant de la cotisation à l'association des Maires du Haut-Rhin qui s'élève à 543,33 € pour 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au paiement de cette cotisation et impute la dépense au budget 2018.

POINT 06 : URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Monsieur DOPPLER Christophe et SCHUELLER Emmanuelle – maison d'habitation rue des Violettes
- Monsieur GINTHER Julien et WEISSBECK Romane – maison d'habitation rue de l'Etang
- Monsieur BURG Gérald – extension d'une maison d'habitation rue des Aulnes
- Monsieur et Madame APPY Jacques – maison d'habitation rue de l'Etang

POINT 07 : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2018

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des anciens mâts d'éclairage public ont été équipés par des leds pour un montant total TTC de 20 385,60 €.

Pour la seconde tranche des travaux il est proposé de remplacer l'ensemble des vasques lumineuses dans les rues équipées par des mâts de 4 mètres de haut qui sont régulièrement touchés par des engins hauts.

La proposition consiste à remplacer les vasques par des « boules » transparentes testées rue de l'Etang cet hiver. Le montant total des travaux s'élève à 17 766 € TTC conformément à un devis présenté par la société HO PROJECT de Didenheim non compris la location de la nacelle et le montage réalisés en régie communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas mettre en place les boules et de laisser au maximum les vasques en place avec un équipement à leds. Pour les mâts jugés trop exposés au risque de choc, le mât sera remplacé par un mât plus haut tout en gardant la vasque.

La commission est chargée de faire la demande de devis et de proposer une solution chiffrée pour validation par le Conseil municipal.

POINT 08 : MINI CAMP 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'organisation d'un mini camp cet été du 20 au 24 août 2018 comme les années précédentes. Le camp sera ouvert aux enfants de 8 à 11 ans et 15 places seront disponibles.

Il est proposé de prendre en charge les frais de transport représentant une somme de 900 €. Le coût du mini camp sera facturé à 340 € par enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après avoir entendu les explications de la commission, donne son accord et impute cette dépense au Budget 2018.

POINT 09 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

La commune a réceptionné un 2^{ème} recours contre le lotissement du Kaegy. Une réponse négative a été transmise sur conseil de notre service juridique.

PLU : Des observations ont été transmises par la LPO et l'association CAP 68. La commission propose une modification du tracé de la zone NA entre la rue de Kembs et la rue de Bâle avec intégration d'une zone protégée. Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette modification.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION

Une réunion au sujet de la prévention des coulées de boue, avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture a eu lieu en mairie.

Différentes actions sont envisagées ou déjà mises en œuvre, telles que la technique de semis "sans labour" du maïs, la plantation des pommes de terre perpendiculairement au sens de la pente. Chemin de Koetzingue des petites tranchées, installées depuis plusieurs années en travers du chemin, envoient l'eau vers la forêt. Les bandes enherbées que quelques agriculteurs ont préservées réduisent aussi l'écoulement de l'eau. D'autres considèrent que la mise en place de haies ou de fascine est compliquée et non justifiée. La commune est prête à les mettre en œuvre et souhaiterait voir une rotation plus significative des cultures. Chacun a apprécié de pouvoir se rencontrer pour en discuter.

L'opération « Haut-Rhin propre » aura lieu samedi 24/03. Le rendez-vous est fixé à 8h45 place de Lauzun à 8h45. Un pot de clôture aura lieu au Club House.

Une réunion a été organisée avec les agents communaux dans le but de limiter l'arrosage des fleurs en été. Le fleurissement des entrées de village, des bâtiments communaux, de la fontaine sera privilégié. Quelques

jardinières ne seront plus mises en place et des vivaces seront également plantées. Il est aussi envisagé pour limiter le temps d'arrosage de modifier le système d'arrosage et de remplissage de la cuve à eau.

La commission "environnement" à Saint-Louis Agglomération lance actuellement une étude sur le fonctionnement de toutes les déchetteries et points à déchets verts de l'agglomération dans le but d'optimiser ce service.

Saint Louis Agglomération va remplacer les bennes d'apport volontaire. Une demande de mise en place de bennes enterrées a cependant été refusée par Saint Louis Agglomération.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

Les travaux d'aménagement de la rue du Panorama sont terminés. Il reste à mettre en place les rochers sur le chemin rural afin d'interdire le passage d'un bout de la rue du Panorama à l'autre. La signalisation est déjà en place, les rues des Vignobles, des Champs et de la Colline deviendront donc des voies en impasse.

Les travaux d'aménagement de la rue des Maréchaux est programmée. Les travaux de voirie auront lieu après les travaux de remplacement de la canalisation d'assainissement par le SIA de Dietwiller. Pour le moment aucune échéance n'est connue, le but étant la réalisation avant la fin d'année. Le Syndicat des Eaux remplacera également la conduite vétuste qui a déjà subi 2 interventions pour rupture en moins de 3 ans.

Une campagne de réfection des enrobés aura lieu sur l'ensemble de la commune.

La commission se réunira pour diagnostiquer et étudier les consommations d'électricité et de gaz de la salle des fêtes.

ECOLE - PERISCOLAIRE

PERISCOLAIRE

La commission prévoit la réalisation d'une enquête de satisfaction pour les parents des enfants fréquentant la structure.

La date des inscriptions pour la rentrée reste à définir tout comme le système qui sera mis en place.

ECOLE

Une grève des enseignants est prévue le 22/03 engendrera la mise en place du service minimum obligatoire par la commune.

POINT 10 : DIVERS

1/ Les réunions de quartiers suivent leur cours et la prochaine aura lieu le jeudi 29/03 à la salle des fêtes. Une invitation a été adressée à l'ensemble des personnes concernées.

2/La Journée citoyenne aura lieu le 19/05/2018 à 8h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		

BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire		
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire		
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal	Absent excusé	Pouvoir à Sylvie GOETTELMANN
D'AMICO	Lucette	Conseiller municipal	Absente excusée	Pouvoir à Bernard JUCHS
FONT	Christine	Conseiller municipal		
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal	Absente excusée	
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal		
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal		
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	Gérard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		